

SNTRS

Informations

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –

CGT

Edité par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL — Périodicité : autre - C.P. n°50099 -
Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 7, rue G.Môquet BtN BP8 94801 VILLEJUIF

Tél. 01 49 58 35 85 — Télécopie 01.49 58 35 33 — Courrier Electronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N° 2

Vendredi 21 janvier 2000

7,00fr.

INSERM CNRS INFOS

SOMMAIRE :

Pages 2 : **Elections au Comité National pour les ITA et Chercheurs du CNRS**

Pages 3-5 : **Elections au Comité Technique Paritaire Ministériel pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche pour les agents non titulaires au CNRS et à l'INSERM**

Pages 6-9 : **CR de la réunion du conseil scientifique de l'INSERM (13-17/12/99)**

Page 10 : **Communiqué intersyndical (H&S à l'U391-BIHAIN)**

Page 11 : **Le point sur le CAES à l'INSERM**

Pages 12-13 : **CR du CA de l'INSERM -13 Décembre 1999**

Page 14 : **Lettre intersyndicale à Allègre sur les IFR**

Page 15 : **Le plan de formation triennal 2000-2003 à l'INSERM**

Pages 16-17 : **Lettre de SNTRS-CGT au Secrétaire Général de l'INSERM**

Pages 18-19 : **CR de la session d'automne de la CSS3 (11-16 Octobre 1999)**

Pages 20-23 : **Expression du SNTRS-CGT à propos des projets de physiopôles**

Pages 24-27 : **CR de l'entrevue intersyndicale INSERM et Mr DOUCHIN, Secrétaire Général**

*Page 28 : Dernière minute
MANIFESTATION
du 25 Janvier
COMMUNIQUE au PRESIDENT*

URGENT : Elections au COMITE NATIONAL

La direction du CNRS crée des conditions déplorables pour la préparation des élections au Comité National en fixant des délais très courts pour le dépôt des candidatures, ne tenant aucun compte du calendrier proposé par la Commission Electorale. Elle n'a pas daigné répondre à notre courrier.

Nous devons tout mettre en œuvre, malgré cela, pour rechercher des candidats dans tous les collèges

A1 (Directeurs de recherche CNRS), A2 (Professeurs, Directeurs de recherche des autres EPST et équivalents), B1 (Chargés de recherche CNRS), B2 (Maîtres de Conférence, Chargés de recherche des autres EPST et équivalents), C (ITA et IATOS).

Transmettez au siège du syndicat les actes de candidatures, informez le bureau national des candidatures potentielles.

Il y a urgence pour les candidatures A, bien évidemment, mais aussi pour le B et C car pour ces derniers collèges il s'agit de présenter des listes complètes (3 en B1, 2 en B2, 3 en C).

Bon courage !

CALENDRIER DES ELECTIONS DES MEMBRES DES SECTION DU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS

2000

Mi-janvier	Examen des réclamations
Fin janvier	Fin de l'établissement de la liste électorale Publication de la liste électorale
<i>21 février</i>	<i>Date annulée par le CNRS, avancée au</i>
4 février à 17 h	Date limite de réception des candidatures (1^{er} tour collèges A1-A2)
12 avril	Date limite de réception des votes (1 ^{er} tour collèges A1-A2)
13 avril	Dépouillement du 1 ^{er} tour A1 et A2
<i>27 avril</i>	<i>Date annulée par le CNRS, avancée au</i>
13 mars à 17 h	Date limite de maintien des candidatures (collèges B1,B2 et C)
13 juin	Date limite de réception des votes (2^{ème} tour collèges A1, A2 et B1,B2,C)
14 juin	Dépouillement des collèges A1, A2 (2^{ème} tour), B1, B2 et C

Jean OMNES s'est adressé à la DG du CNRS concernant

Les modifications de dates du calendrier des élections du Comité National.

La direction du CNRS a décidé, de façon unilatérale, d'avancer de 3 semaines à plus d'un mois les dates de la présentation de candidats aux élections au Comité National (4 février au lieu du 21 pour les collèges A et 13 mars au lieu du 27 avril pour les collèges B et C). Aucune justification n'a été donnée.

Ce raccourcissement des délais crée, pour tous ceux qui veulent présenter des candidats et des listes de candidats à ces élections, des difficultés importantes.

Nous vous demandons donc de revenir au calendrier soumis à la Commission Electorale et qui avait été approuvé par le CTP du 17 juin 1999 : dépôt des candidatures le 21 février pour les collèges A et le 27 avril pour les collèges B et C.

**VOUS ETES AGENT
NON-TITULAIRE
AU CNRS, A L'INSERM:**

- * Contrat à Durée Déterminée (CDD) ***
- * Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ***
- * Main d'Œuvre Occasionnelle (MOO) ***

LES ELECTIONS AU CTPM

(CTPM : COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE)

VOUS CONCERNENT !

Pour la première fois sont organisées, **du 18 Janvier au 4 Février**, des **élections parmi les personnels non- titulaires des organismes de recherche et des Universités** afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales parmi vos catégories, à l'instar de ce qui existe pour les personnels titulaires (élections aux Commissions Administratives Paritaires- CAP).

La CGT revendique depuis au moins 15 ans que soient mises en place des structures de type CAP afin que les agents non- titulaires puissent être défendus individuellement et collectivement en matière d'horaires, de conditions et charges de travail, et pas soumis à l'arbitraire total de ceux qui les emploient. L'organisation de ces élections ne correspond pas réellement à cela. Votre vote a néanmoins beaucoup d'importance car les voix obtenues seront utilisées, en plus de celles des titulaires, pour déterminer le nombre de sièges qu'aura chaque organisation syndicale au Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) du Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Technologie. Ce CTPM a pour rôle d'émettre un avis sur tous les textes réglementaires concernant les personnels de la Recherche et des Universités, titulaires comme non- titulaires.

Ces élections ont de l'importance. Elles vous permettent de vous exprimer afin que vos problèmes, et en particulier votre titularisation (pour ceux qui le souhaitent) vous soit proposée dans le cadre d'un plan de titularisation.

Cette consultation nous permet de faire un état réel du nombre de CDD sur poste convention Recherche, agents contractuels statut 59, statut 80, au CNRS (1092) et à l'INSERM (550).

Certes, nous savons que certains d'entre-vous n'aspirent pas à un poste dans le Service Public de Recherche, mais qu'en est-il pour la majorité ? **La prolifération de la précarité n'est pas un hasard des destinées individuelles, c'est la conséquence du chômage organisé et favorisé par ceux qui dirigent l'économie... C'est une politique gouvernementale délibérée qui contribue à la dégradation du Service Public de Recherche !**

FACE A CETTE SITUATION, LES PERSONNELS EN PLACE

COMME LES NON-TITULAIRES ONT TOUT INTERET A ETRE SOLIDAIRES !

LE SNTRS-CGT EXIGE :

- **La création d'emplois de titulaires dans toutes les catégories pour faire face aux besoins de développement du service public de recherche, et en lien avec la réduction du temps de travail**
- **Un véritable plan d'intégration des non- titulaires occupant des emplois à caractère permanent avec en préalable un moratoire sur l'embauche de hors statuts**
- **Un recensement sérieux, et contrôlé** par des délégués du personnel, des agents occupant en permanence des emplois dits "temporaires", un recensement des emplois permanents occupés successivement par fraction de temps ou par une succession d'agents
- **La mise à l'étude d'un corps de titulaires-remplaçants** (comme à l'éducation nationale)
- **Dans l'immédiat, le refus des sous-rémunérations et la prise en compte effective de la qualification des non- titulaires**, de nombreuses offres d'emplois sur le mail faisant manifestement état d'embauches à bon compte de personnels de niveau AI, TR sur des postes d'AJT voire d'AGT !

**C'est sur ces bases que nous vous appelons à
Voter pour la liste de notre fédération syndicale,
La FERC-CGT**

(Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture)

POUR VOTER :

AU CTPM : COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

Chaque agent concerné a dû recevoir du CNRS ou de l'INSERM le matériel pour voter : une enveloppe, la profession de foi et le bulletin de vote.

Les agents CNRS et de l'INSERM ont dû recevoir 8 professions de foi et les bulletins de vote, plus 3 enveloppes de format différent (voir au verso de l'enveloppe la rubrique comment voter ?)

En dehors du vote par correspondance, les agents désireux d'exprimer leur vote auprès du bureau de vote spécial auront la possibilité de le faire à leur frais, le 4 février 2000, pendant les heures de service, pour les agents CNRS de 9 h à 12 h et de 14 à 18 h au siège du CNRS 3,5, rue Michel Ange PARIS 16^{ème} et pour les agents INSERM, salle 132 au siège de l'INSERM, 101, rue de Tolbiac PARIS 13^{ème}.

En principe l'enveloppe (pré-imprimée) et le bulletin de vote sont à retourner par courrier -enveloppe T ou affranchie...selon les organismes- avant le 4 février (en fait dernier jour de vote : le 3 février 2000 à minuit) au CNRS ou à l'INSERM

Demandez la liste des votants auprès des délégations régionales. Le SNTRS vient de recevoir celles du CNRS et de l'INSERM. La FERC-Sup a fait parvenir une profession de foi au Ministère qui a fixé toutes les règles du déroulement du scrutin.

Modalités définies par le Ministère pour le 1^{er} tour

21 JANVIER	Date limite de mise à disposition du matériel de vote aux électeurs
4 FEVRIER	Date limite de vote du 1 ^{er} tour de scrutin
11 FEVRIER	Si le quorum) Dépouillement des votes
18 FEVRIER	est atteint) Proclamation des résultats

**Ce vote désignera la représentativité syndicale au CTPMESR,
pour ce qui nous concerne, sous le sigle de la FERC-CGT**
(la FERC désignant ensuite ses représentants en fonction des résultats)

**TOUT DOIT ETRE FAIT POUR INFORMER ET APPELER A
VOTER POUR LA FERC-CGT
AVANT LE 3 FEVRIER SI NOUS VOULONS OBTENIR LE QUORUM AU 1^{er} tour.**

S'il devait avoir lieu, le 2^{ème} tour se tiendrait entre le 30 mars et 7 avril 2000.

Pour le Bureau National, André LABORIE

5

Réunion du conseil scientifique de l'INSERM (13-17/12/99).

Intervention du Directeur Général :

En présence du **Directeur Général, Pierre Corvol** a demandé à discuter du calendrier de travail du **Conseil Scientifique** pour éviter à l'avenir de travailler dans l'urgence.

Le **Directeur Général** a répondu qu'il faudrait 7 à 8 personnes pour faire fonctionner le service d'évaluation de la recherche et qu'il comptait faire un appel d'offre dans ce sens.

Concernant les résultats du concours DR2 (38 postes pour les promotions et le recrutement extérieur), le jury d'admission (**Conseil Scientifique**) n'a pas introduit des modifications au classement des jurys d'admissibilité des CSS).

Evaluation des IFR

C. Griscelli a informé le **Conseil Scientifique** de la méthode future d'évaluation des **IFR**. La proposition du Ministère est la suivante :

Un **Conseil Scientifique auprès du Ministère**, composé par 3 membres de la Direction de la Recherche, 3 de la MSU, 3 membres nommés par le Secrétaire d'état à la Santé, 3 membres du CN du CNRS, 3 du **Conseil Scientifique** de l'INSERM, 2 de l'INRA, 2 du CEA et 2 de la CPU. Les nominations sont prévus pour le 22 Décembre 99.

L'évaluation des IFR se fera après visite sur site d'une commission de 5 membres dont 2 étrangers. Cette évaluation sera en phasage avec les contrats quadriennaux des Universités.

La décision finale sera prise par un **Comité de Pilotage** qui retiendra les IFR que seront créés. Ces IFR pourront se voir attribuer des crédits pour 4 ans.

Evaluation quadriennale des Unités de Recherche.

C. Griscelli souhaite qu'on différencie les évaluations à 4 ans de celles à 8 ans. Dans le cas des unités qui ne marchent pas, on peut demander la fermeture même à 4 ans. Néanmoins, il ne pense pas qu'il y ait des unités dans cette situation. L'évaluation à 8 ans est la dernière avant restructuration. S'il y a des doutes (restructuration, changement de direction, etc), « je demande que l'Unité soit revue à 10 ans. A 10 ans si les doutes persistent, il aura fermeture définitive à 12 ans sans la période de 18 mois ». Il a affirmé qu'il a été très suivi par les CSS ! !

Par ailleurs, il a affirmé que l'évaluation équipe par équipe a été respectée par les CSS (33 sur 40).

Sur les 40 quadriennaux, 2 sont en changement de site, 4 sont avec des recommandations fortes de restructuration, pour 7 Unités à 8 ans il y a la recommandation d'un suivi à 2 ans et il y a 9 recommandations concernant des équipes insuffisamment productives. **Griscelli** considère que le travail a été bien fait par les CSS.

La plupart des unités à 8 ans ont eu un mandat renouvelé pour 4 ans (sauf l'U189 et l'U190 : mandat de 2 ans).

Création des EPI-EMI.

93 demandes en 1999, 40 ont été retenues par les CSS (règle de 1/3 plus 1). 14 demandes proviennent des équipes ayant déjà fait une demande en 1998. Sur les 40 demandes retenues, 13 sont dirigées par des Chercheurs des EPST et 27 par des HU. L'âge moyen des directeurs est de 49 ans.

Les critères pour l'évaluation sont : l'émergence des thématiques et des équipes et leur adéquation avec les missions de l'INSERM. **Griscelli** demande à faire attention à l'âge des candidats (maximum 50 ans). Les équipes sont créées pour 4 ans renouvelable une fois. Il a demandé à regarder si elles sont intégrées dans les IFR et à faire attention aux forces centrifuges à partir des unités qui ont pour but « l'autonomie pour l'autonomie » et qui sont très déstabilisantes pour les unités. D'autant plus qu'il affirme vouloir augmenter la taille des unités tout en donnant plus d'autonomie aux équipes dans leur sein.

Classement du **Conseil Scientifique** de l'INSERM des demandes d'EPI/EMI 2000
20 créations possibles

Rang	Nom Prénom	CSS
1	Chomienne Christine	2
1	Delpche Marc	2
1	Demanaï Florance	1
1	Dubois Bruno	4
1	Ghysen Alain	4
1	Helwig Jean-Jacques	7
1	Sampol Jose	6
1	Weber-Benarous Anne	8
9	Charpak Serge	4
9	Collatz Ekkehard	3

9	Gauthier Francis	6
9	Gueant Jose Luis	8
9	Malthiery Yves	5
14	Berdeaux Alain	6
14	Fenichel Patrick	5
14	Gherardi Romain	4
14	Liderau Rosette	2
18	Baudier Jacques	4
18	Gluckman Jean-Claude	3
18	Lafont Antoine	6
21	Fagret Daniel	1
22	Fauchet Renee	3
23	Bali Jean-Pierre	7
24	Berdal Ariane	8
24	Bougnoux Philippe	8
24	Ferrary Evelyne	7
24	Hauguel De Mouzon Sylvie	5
24	Loeffler Jean Phillippe	4
24	Pipy Bernard	3
24	Verneuil (De) Hubert	2
31	Benoit Jean Pierre	1
31	Bousquet Pascal	6
31	Henry-Amar Michel	1
31	Le Beux Pierre	1
31	Leizorovicz Alain	1
31	Roux Christian	1
31	Rubel Paul	6
31	Theillet Charles	2
31	Vandenesch Francois	3
31	Youinou Pierre	3

Evaluation des chercheurs

Griscelli met en place une nouvelle grille basée sur 6 possibilités :

L'avis favorable

L'avis favorable commenté par le Président de la CSS. Il peut être élogieux ou faire remarquer une production scientifique défailante.

Suivi intermédiaire à 1 ou 2 ans dans le cas des dossiers insatisfaisants ou à la demande du chercheur. Il serait accompagné d'un entretien avec le Président de la CSS.

L'avis réservé dans le cas des dossiers plusieurs fois évalués. Ils ont un suivi par l'administration. Selon **Griscelli**, la méthode a donné des bons résultats sans besoin de sanctions.

L'avis défavorable. Il doit être traité avec doigté. Par le passé, certains avis défavorables ont été levés par le **Conseil Scientifique**. Ils peuvent amené à des départs à la retraite ou à des démissions pour des problèmes éthiques.

Le **Conseil Scientifique** a eu à traiter 3 avis défavorables transmis par les CSS (J.C. Cherman,

A. Alberga et D. Coupisol). Le Conseil Scientifique a donné des avis réservés sur l'activité de J.C. Cherman et D. Cupisol et un avis favorable pour A. Alberga.

Calendrier

L'évaluation des structures (quadriennales, création d'unités et équipes) sera réalisée dans une même session ; les recrutements et les promotions de chercheurs dans une autre session.

Rapport de Conjoncture et Prospectives

Le Directeur Générale rappelle que ce rapport doit lui être remis, à lui et à personne d'autre !! Il pense qu'il peut avoir désaccord avec le **Conseil Scientifique** en particulier au sujet de l'évaluation. « Je camperais sur mes positions, nous discuterons mais ce sera hard ».

Réunion avec les directeurs d'Unité.

Prévue pour le 8 février, elle aura pour thème la stratégie scientifique, la structuration de la recherche, les génopôles, l'appel d'offre « biologie intégrée » et la valorisation (les incubateurs).

Discussion

P. Corvol fait part de son inquiétude concernant le fait que le ministère met de l'argent dans les IFR mais sans une réflexion sur leur fonctionnement (statut).

Griscelli informe que le Comité directeur de l'IFR nomme le Directeur et rédige le règlement intérieur. Il n'est pas prévu de Conseil d'IFR comme il y a des Conseils de Laboratoire. Par ailleurs, il a réaffirmé que Cochin (ICGM) est un cas à part.

N. Farman demande à **C. Griscelli** s'il a reçu une lettre du Ministère similaire à celle envoyée au CNRS concernant la restructuration de l'organisme.

Griscelli répond qu'il a reçu une autre lettre dans laquelle on lui demande de porter un regard particulier sur les jeunes. Il informe que PRISME sera orienté vers eux. La lettre demande d'encourager la mobilité des chercheurs vers l'enseignement et le renforcement des thèmes de recherche par le fléchage de postes. Il rappelle que par le passé les intercommissions ont recruté des chercheurs.

A ce sujet, **Gricelli** a rappelé que le **Conseil Scientifique** voudrait une politique globale pour

le soutien de certaines thématiques mais qu'il ne faudrait pas lui refuser tous les années le fléchage. Il a l'intention de l'imposer même contre l'avis du **Conseil Scientifique** !!

N. Farman demande à **C. Griscelli** s'il a reçu des informations au sujet des changements du statut des chercheurs.

Griscelli dit ne pas avoir des informations à ce sujet.

Dufour pense que s'il y a des changements au CNRS il aura des changements à l'INSERM.

Griscelli répond qu'il en est conscient mais il pense que le **Conseil Scientifique** n'est pas le lieu pour avoir cette discussion !!

B. Levy pense que les CSS ont sur-interprété la règle d'évaluation à 8 ans car on a demandé un suivi à 2 ans pour des unités considérées comme excellentes.

Griscelli dit que le **Conseil Scientifique** peut changer l'avis mais rappelle que c'est lui qui décide à la fin.

J. Hejblum constate que l'on veut faire grossir les Unités mais dans l'appel d'offre de création des unités on ne demande que 2 chercheurs statutaires. Il ne voit pas la différence avec les équipes.

Bungener rappelle que certaines équipes ont beaucoup de personnel (surtout universitaire) mais peu d'Emplois Temps Plein.

C. Labat demande qu'il y ait une attribution de postes ITA aux EPI-EMI.

Griscelli dit qu'il n'a pas de postes disponibles et qu'il se retournera vers l'Université pour l'obtention de postes d'IATOS.

P. Corvol pense qu'il faut une réflexion sur les missions et la spécificité de l'INSERM pour éviter des extrapolations avec le CNRS.

P. Golstein considère qu'il n'y a pas uniquement des chercheurs qui « soignent » à l'INSERM et demande qu'il n'y ait pas de glissement dans ce sens au profit du CNRS.

Griscelli dit qu'il faut une recherche fondamentale forte avec valorisation vers l'homme.

P. Corvol informe que **Courtilot** a demandé à rencontrer le **Conseil Scientifique**.

Griscelli dit qu'il n'a pas encore donné son accord mais il est d'accord à condition que cela se passe en sa présence. Il dit qu'il n'est pas question de le court-circuiter !!

Le **Conseil Scientifique** vote une **motion** concernant les conditions de travail qui lui sont imposées (dossiers reçus en retard ou pas reçus) et sur le calendrier de travail et une **motion** sur les créations d'unités.

MOTION (24 oui 1 abs)

Le Conseil Scientifique est très préoccupé des conditions qui lui sont faites pour son travail d'évaluation. Il demande que les dossiers soient soumis suffisamment à l'avance et sous une forme complète. Le calendrier de travail pour 2000 ne lui semble pas de nature à améliorer les choses. Dans le souci d'améliorer la qualité du travail des commissions scientifiques spécialisées et du Conseil Scientifique, il demande que soit examiné, lors de la session de printemps, le recrutement des Chargés de Recherche et les créations d'unité, alors que le recrutement des Directeurs de Recherche, les créations d'équipe et les examens quadriennaux feraient l'objet de la session d'automne.

En toute état de cause, il souhaite que les deux sessions correspondantes à ces tâches soient séparées de quelques mois.

MOTION (17 oui, 3 non, 2 abs)

Le Conseil Scientifique n'a pas compris les raisons qui ont amené le Directeur Général à ne pas créer les unités de Monsieur Epelbaum et Monsieur Marche et à créer de façon conditionnelle l'unité de Monsieur Fellous.

Evaluation quadriennale **(commentaire C. Labat)**

*Au cours de la discussion, il est apparu la volonté évidente de la **Direction Générale** de supprimer la période de financement de 18 mois après fermeture des Unités. La mise en place de cette politique est confirmée par le nombre important d'unités évaluées à 8 ans pour lesquelles on a demandé un suivi à 2 ans. L'argument développé était l'absence d'un projet de récréation et en particulier l'absence d'un candidat à la succession. Dans ces conditions les unités seraient revues au bout de 10 ans et seraient fermées définitivement au bout de 12 ans sans période de financement de 18 mois. Le **Conseil Scientifique** a considéré qu'il s'agissait d'un changement des règles du jeu et que, dans la mesure où le projet scientifique ne pose pas de problème, il était juste de donner les 4 années demandées.*

*Le **Conseil Scientifique** a proposé au **Directeur Général** d'adresser de façon systématique à tous les conseils de laboratoire des unités en fin de mandat une lettre en leur indiquant d'élaborer des propositions concernant la suite envisagée. Une copie de cette lettre*

devrait être adressée à tous les membres de l'Unité.

MOTION (adoptée à l'unanimité)

Pour anticiper au mieux le devenir des thématiques et des personnes, le Conseil Scientifique souhaite qu'il soit demandé systématiquement lors de l'examen quadriennal à 8 ans (c'est-à-dire quelle que soit l'évaluation scientifique et la situation administrative du directeur) que le conseil de laboratoire fournisse à mi-parcours (soit à 10 ans) à la commission scientifique spécialisée concernée, une lettre d'une ou deux pages indiquant les orientations que l'unité, ses équipes et ses membres envisagent au terme de la fermeture à 12 ans.

Classement des EPI-EMI
(commentaire C Labat)

Un premier constat concernant les demandes de créations d'EPI-EMI est leur nombre. Cette année il y a eu 2 fois plus de demandes de création d'équipe par rapport aux demandes de création d'unités. On peut observer, par ailleurs, que la taille de certaines équipes est comparable à celle des unités. L'absence d'obligation d'avoir du personnel INSERM dans la demande fait qu'il y a un nombre considérable d'équipes universitaires qui s'adressent à l'INSERM avec le but, à mon avis, d'avoir un label de qualité. Je pense que cette tendance pose un problème majeur dans l'évolution de la recherche et les conditions de travail des salariés. On voit la prolifération de structures qui disposeront de moyens de soutien financier contractuel considérable (Ministère, Association Caritatives, etc..) mais disposant de peu de personnel statutaire.

Un autre argument souvent développé en faveur de la création des équipes est le fait qu'elles sont un moyen pour l'émergence et l'indépendance de jeunes chercheurs. Leur durée de vie à 8 ans peut être considérée comme un moyen de dynamiser et de renouveler les thématiques et les équipes pour coller au mieux aux besoins de la recherche. Or ces équipes, qui en général ne disposeront pas de personnel ITA et pour certaines n'auront qu'un faible nombre de chercheurs à temps plein, seront tributaires pour leur travail des plateaux techniques proposés par les IFR et de leur capacité financière pour embaucher des précaires. De plus, l'autonomie scientifique des équipes au sein des IFR me paraît être une illusion. L'organisation des IFR en Départements (Cochin, Necker) pourrait être un système bien plus autoritaire que celui des Unités

dans la mesure où l'avenir des Départements n'est pas directement lié à l'avenir de chaque équipe.

Pour nous, travailleurs de la recherche, la question n'est pas de nous opposer à toute évolution des structures de recherche mais de nous assurer que cette évolution réponde à deux conditions indissociables. La première est le respect des salariés et de leurs droits (droit pour tout le personnel travaillant dans les laboratoires de l'INSERM au statut de la fonction publique). La deuxième est la défense des missions de recherche et de service publique qui sont celles de l'INSERM.

Carlos LABAT élu collègue C SNTRS CGT
(labat@ccr.jussieu.fr)

Affaire BIHAIN (U391 à Rennes) :

*La mise en place d'une Commission d'Enquête,
demandée par le Comité Central d'Hygiène et de Sécurité (CCHS) de l'INSERM,
refusée par le Directeur Général.*

Suite au **Rapport du Comité d'Hygiène et de Sécurité (H&S) de l'Université de Rennes I**, diffusé fin 1998, la **Direction Générale de l'INSERM a élaboré un « contre-rapport »** remis aux membres du **CCHS de l'INSERM** sur la situation de l'H&S à l'unité INSERM 391 à dirigée par Mr BIHAIN.

Au CCHS INSERM réuni le 7 octobre 1999, les **représentants syndicaux des personnels** au CCHS ont demandé à ce que le **CCHS soit informé du suivi médical des personnels de l'ex-U391**, qu'ils soient INSERM, CNRS, Universitaires ou CDD GENSET, en particulier par rapport aux conditions de maltraitements psychologiques et aux éventuelles conséquences médicales de la prise régulière d'iode froide et sur de possibles contaminations à l'iode 125 ; et qu'une **commission d'enquête officielle du CCHS soit formée** pour connaître de manière contradictoire les faits concernant les conditions d'Hygiène et de Sécurité prévalant à l'U391, conformément aux articles 44-45 et 54 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995.

Le Président du CCHS (Monsieur DOUCHIN, nouveau Secrétaire Général de l'INSERM) a **accepté que le CCHS INSERM soit informé du suivi médical des personnels de l'ex-U391**, dans le respect des règles de confidentialité. Il a par contre justifié **son refus d'une commission d'enquête** par le fait qu'une instruction judiciaire était en cours, jugeant non opportune la période actuelle : il faudrait attendre la fin de la procédure en justice ! Les représentants syndicaux du CCHS lui ont fait remarquer que cette procédure judiciaire ne concernait que la suspicion fraude scientifique à l'U391 (relatif à la découverte du « gène de l'obésité ») et non les conditions d'H&S et que l'on avait déjà que trop tarder pour faire toute la lumière sur le volet H&S de cette « affaire BIHAIN ».

Sur ce dernier point, un vote est organisé qui abouti à émettre, à l'intention de la Direction Générale de l'INSERM, **un avis favorable à la création d'une commission d'enquête du CCHS** par le vote suivant : **7 POUR** soit tous les **représentants syndicaux** (2 voix SNTRS-CGT, 2 voix SGEN-CFDT, 2 voix SNCS-FSU, 1 voix SNIRS-CGC), **3 CONTRE** (Administration), **1 ABSTENSION** (Administration).

Lors du CCHS réuni le 16 décembre 1999, le président du CCHS a fait part du **refus du Directeur Général de l'INSERM de mettre en place cette commission d'enquête** du CCHS.

Les représentants syndicaux des personnels au CCHS INSERM (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC) déplorent cette décision qui illustre une fois de plus le mépris de l'actuelle Direction Générale de l'INSERM envers le respect des règles d'H&S et les conditions de travail de ses personnels.

Paris le 16 décembre 1999

CAES: le point ?

Le nouveau CNAS est maintenant bien en place et peut donc travailler. Par rapport au précédent, toutes les sensibilités sont maintenant représentées au bureau et dans les commissions, toutes et tous semblent décidés à agir pour le développement de l'action sociale qui relève du CAES, tout n'est pas toujours évident mais cela avance.

En effet, la politique fortement antisociale menée par la Direction de l'INSERM, avec la bénédiction du gouvernement avait mis le CAES face à des situations de mise en échec de sa politique sociale. La précédente Direction (du CAES) en avait subi la contrainte et du fait de sa mollesse ou malléabilité d'où les conséquences pour les agents: suppression de certaines prestations de vacances envers les familles et envers les enfants par exemple. Persister dans cette voie amènerait le CAES à ne plus pouvoir exercer ses missions et donc à terme mettrait l'action sociale en péril, c'est peut-être ce que souhaitent les technocrates qui nous "managent" mais nous ne pouvons encore les laisser nuire. Majoritairement, le CNAS actuel, et particulièrement nos élus, sommes décidés à ne plus l'accepter et à redynamiser l'action sociale.

C'est pourquoi, nous avons fait cette année une demande budgétaire en très forte augmentation principalement axée sur la nécessité de redévelopper l'action en faveur de l'enfance: plus d'activités et de séjours et moins cher, agir en direction des adolescents et des autres jeunes restés à la charge des familles, envisager des aides dans les activités périscolaires. Rétablir en partie (sous certaines conditions) les subventions de pensions complètes qui

avaient été supprimées dans les vacances familiales. Nous avons aussi entrepris de remettre en place, après nous être informés des contraintes juridiques, les prêts de matériel comme le demandaient les CLAS ainsi que le changement des bornes des "prêts solidarité".

Donc la demande a été rédigée envoyée à la Direction et nous avons rencontré à ce sujet le nouveau Secrétaire Général et le nouveau chef du service des ressources humaines. Nous avons développé le bien fondé de l'enveloppe demandée et nous avons aussi demandé que le calcul tienne compte de l'ensemble des gens travaillant dans nos laboratoires, dont la Direction ne veut pas tenir compte même quand ces précaires ont une feuille de paye INSERM, Mr DOUCHIN a bien semblé comprendre nos arguments mais les informations préliminaires sembleraient indiquer qu'il ne peut que bien comprendre et que la dotation du CAES c'est presque pareil que pour les créations de poste, j'espère me tromper....

En marge du CAES, nous avons été avertis d'une prochaine mutation de la cellule sociale de l'organisme avec peut-être la création d'une structure de réflexion sociale associant les personnels et dont les terrains d'action et les degrés de liberté ne nous sont pas encore connus.

Ceci était une petite mise au point en attendant d'abord de voir comment nous serons traités pour le budget 2000 ("bogué" ou non ?) et ce qu'il nous faudra entreprendre comme action ainsi que les décisions qui seront prises par le prochain CNAS de fin janvier.

Daniel HENZEL

Compte-rendu du CA de l'INSERM - 13 Décembre 1999

Le CA est composé de 27 membres : 9 de droit, 6 élus représentants des personnels de l'INSERM, 12 en tant que personnalités qualifiées.

Parmi les personnalités "qualifiées", 2 industriels : JF DEHECQ PDG de Sanofi-Synthelabo et B. GILLY DG de Transgène SA.

Le DG de l'INSERM est membre consultatif du CA.

La séance du CA s'ouvre en présence de V. Courtillot et débute par une allocution de sa nouvelle présidente D. MEYER (DM).

Aux nouveaux membres du CA, DM présente l'INSERM (10.000 personnes travaillent dans ses labos) en insistant sur les missions de l'organisme, ses partenariats et sur le rôle respectif des instances de l'INSERM. Le CA a une place prépondérante dans l'institut, c'est la seule instance délibérante avec un nombre significatif de personnalités hors organisme. 260 unités, un budget de 3 Milliards de Francs représentant 3% du BCRD, en augmentation de 9% sur les 3 dernières années, alors que pendant la même période le NIH (+31%) et le MRC (+24%) ont bénéficié d'augmentations nettement plus importantes. DM souhaite la participation du président du CS au CA.

Cl. GRISCELLI réitère son discours bien connu sur les grands axes de recherche à l'INSERM et sur la nécessité de rapprocher les IFR des CHU, le soutien de base aux unités, l'autonomie des jeunes, une évaluation de qualité basée sur des experts européens et anglo-saxons (50% d'européens) ... Avant la fin 2000 toutes les conventions particulières INSERM/Université seront signées, toutes les unités propres sont appelées à devenir unités mixtes avec un phasage avec le plan quadriennal des universités, ce qui a pour conséquence des engagements de dépenses de la part de l'INSERM.

Vincent COURTILOT (VC) rappelle les priorités du gouvernement définies lors des 2 derniers CIRST (Conseils Interministériels pour la Recherche Scientifique et Technologique), le dernier en Juillet 1998 : priorité aux jeunes (l'opération carte blanche de juillet dernier a été un succès avec 2000 réponses et 64 dossiers retenus), priorité aux labos (les bons ne doivent manquer de rien), priorités à l'innovation (la loi a été votée à l'unanimité (sic)). Les structures : organisation péri-universitaire de la recherche, l'INSERM garde une place importante dans l'évaluation, le Comité de Coordination des Sciences du Vivant (Dirigé par le Pr. Nicole le Douarin), les IFR, actions parties de la base qui demande maintenant une meilleure coordination, les réseaux de recherche (génomique, médecine et technologie). Les fonds d'intervention du ministère FRT et FNS avec 600MF pour le FRT gérés dans la "transparence" vont vers les laboratoires (certaines actions pourront être gérées par les organismes. Le budget 2000 donne la priorité au soutien des laboratoires avec un effort sur le

reclassement des personnels (sic). VC est optimiste sur l'élaboration des nouveaux décrets organiques. L'arrêt des discussions en 1998 était dû à une mauvaise explication. La mission Cohen-Le Déault est passée, ... après les lettres de cadrage, on a avancé avec le CNRS. On a probablement eu tort de commencer par l'INSERM. L'INSERM a fait de lui-même un pas dans la direction du ministère : meilleure identification de ses missions, avancée quant à la valorisation du rôle du CS par l'invitation de son président à participer en tant que membre consultatif au CA, la mission scientifique est souple et de très bon niveau, mise en place des ICSS comme le ministère l'avait demandé (sic), l'introduction de jurys à dimension variable, il y a eu la mise en place d'un Comité d'éthique et d'un Comité de déontologie comme l'avait demandé le ministère, ...

...En somme, il faudrait applaudir Cl. Griscelli des deux mains !

Tout n'est cependant pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, puisque Bernard MACH président du visiting comitee pour l'INSERM sera chargé de faire des propositions pour améliorer cet organisme.

Question de la Présidente à VC : suite aux 2 lettres de cadrages, la réforme du CNRS sera à l'ordre du jour du CA du 31 janvier 2000. Qu'est-ce qui est prévu pour l'INSERM ? Lettres de cadrage ?

VC : il n'y a rien de prévu pour l'INSERM, mais le CA est mandaté pour lancer la réflexion ...

JP BAZIN : le budget 2000 n'est pas bon. Il est notamment désastreux en ce qui concerne les recrutements dans les corps techniques et pour les carrières des personnels.

VC : le ministère s'attache à la simplification de la jungle constituée par la multiplicité des corps. Le projet de refonte des statuts doit être rendu vers la fin mars 2000 et sera valable dans tous les corps de tous les EPST. L'effort du gouvernement porte sur les transformations et les requalifications des corps techniques.

A. BACHELOT et DM interviennent sur le lissage des recrutements et la politique d'à-coups.

VC : Faut-il rester sur un recrutement à 3% et poursuivre une politique favorable au recrutement des MCU (création de 2800 postes) ? Pour le moment, le gouvernement a choisi la seconde solution, elle sera reconduite l'année prochaine.

Départ de Vincent Courtillot.

Hervé DOUCHIN présente le budget.

1ère section du budget (les salaires). + 1,8%, ZERO créations de postes de chercheurs et d'ITA au budget. Les départs à la retraite, accélérés pour les chercheurs par l'effet des mesures d'indemnisation pour départ anticipé à la retraite, et l'utilisation des postes verts permettront de dégager 67 postes (38CR2, 25CR1, 4DR2 pour le recrutement en 2000 (3% des effectifs, - 25% par rapport à 1999). Promotions CR2->CR1 : 34, CR1->DR2 : 40. L'accueil de chercheurs étrangers se fera sur emplois gagés.

Pour les ITA : 70 postes devraient être ouverts aux concours externe, 38 aux concours internes. Il y aura 20 changement de corps au choix. A ceci, il faut ajouter 14 transformations Durafour dont 7 IE. Il y aura également 140 transformations de postes administratifs en postes d'ingénieurs ou de technicien. On pourrait avoir ainsi, la transformation de tous les postes administratifs en 2ans.

2ème section du budget (dépenses administratives : +5% et action sociale +10%). L'augmentation du budget de l'action sociale qui comprend la formation permanente est surtout une mesure technique. Le budget du CAES passe à 0,6914MF.

3ème section du budget (soutien aux unités). 703,8MF est en augmentation de 13,7%. Cette augmentation est en grande partie due à l'augmentation des ressources externes (estimées), pour l'essentiel préaffectées, et non à une augmentation de la contribution de l'état (seulement + 2,5% en francs courants. L'augmentation de 27% des ressources externes des unités traduit un pilotage accru des unités par l'aval.

Discussion sur le budget.

B. GILLY (Transgène) souhaite avoir une présentation du budget faisant apparaître les priorité ministérielles en matière de recherche, de manière à ce que ce soit un outil d'aide à la décision (DOUCHIN est d'accord).

Rose KATZ : la priorité c'est la biologie. Dans la réalité on est en récession sur les recrutements (-30% pour les chercheurs, désastreux pour les ITA). 3% de recrutement cela fait un chercheur tous les huit ans par unité ! Plus de 50% des moyens des unités sur crédits externes, c'est trop et cela veut dire plus de pilotage. La situation des marchés est inadmissible (même position de J.C. Schwartz qui parle de gâchis fantastique).

Vote sur le budget : 5 contres (tous les syndicats), 2 abstentions de nommés.

INSERM-Transfert. Modification du capital social. Il s'agit de voter pour une mesure technique de diminution du capital social (38MF->30MF). L'avance remboursable de l'état avait été intégrée dans le capital de la société, ce qui est illégal. Cette avance sera intégrée dans le budget de fonctionnement de la société. Le SNTRS avait voté contre la création de cette société, 3 élus SNTRS, SNCS, SGEN se sont abstenus sur cette mesure technique.

Vote sur la décision modificatrice (DM3/1999). Elle contient des annulations de crédits dus en partie à des retards à la création d'emplois. Les excédents ont servi notamment à procéder à la capitalisation d'INSERM-Transfert. Vote : les 4 syndicats se sont abstenus.

GIP ANRS. Un avenant (n°4) la convention constitutive du GIP ANRS est proposé au vote du CA. Aucune information n'est donnée sur les résultats de la commission d'Audit qui avait été demandée. Nous savons qu'une des possibilités était son intégration à l'INSERM. Mme GODET du ministère avait demandé que la situation soit réexaminée à la fin de l'année 2000. Dans l'avenant, il est proposé une diminution du nombre de membre du Conseil Scientifique (15 ->13), en même temps qu'une extension du champs d'intervention de

l'ANRS à : " la recherche clinique, thérapeutique et en santé publique dans le domaine de l'hépatite C". Le SNTRS, le SNCS et le SGEN ont voté **CONTRE**, le SNIRS s'est abstenu.

Les derniers points à l'ordre du jour n'ont pas posé de problèmes particuliers : ÉMÉRITAT (3), DONS ET LEGS (POUR 27KF), Fichiers informatiques (Web).



CA de l'INSERM de décembre 1999, le gouvernement maintien le cap ...

Le budget de l'organisme, ainsi que l'intervention (très claire) de V. Courtillot entérinent la politique définie lors des 2 précédents CIRST. Dans un contexte où l'accent est mis sur la priorité à la biologie, l'INSERM régresse ou stagne tant au niveau des recrutements que du budget de fonctionnement de unités.

La priorité est donnée aux fonds d'interventions gérés par les ministères.

C'est donc un pilotage accru par le ministère (en amont) et par l'aval par l'augmentation substantielle des ressources externes. L'université qui est confortée dans son rôle de pivot du système de recherche. Priorité aux recrutements de MCU par rapport au chercheurs statutaires (c'est présenté comme ça par Courtillot).

Le satisfecit est donné à Griscelli pour son ardeur dans la mise en place de la politique du gouvernement même si de notre point de vue, il a largement contribué à casser l'organisme (politique des marchés, gestion désastreuse de l'INSERM, remise en cause, "court-circuitage" des instances scientifiques, ...). Il est clair que cette déliquescence de l'INSERM, sert les objectifs du gouvernement.

Comme on le verra dans les semaines à suivre, le dépeçage de l'INSERM va continuer, on l'a vu au CA avec l'extension des prérogatives de l'ANRS (Agence Nationale de Recherche contre le SIDA), alors que ce GIP aurait dû être dissout, on le verra avec les projets physiopôles et consort.

Concernant les décrets organiques, c'est le CNRS qui pilote l'affaire, les autres organismes s'aligneront.

JP. BAZIN le 3 Janvier 2000



Paris, le 10 décembre 1999

Monsieur le Ministre,

Dans un texte qui, à notre connaissance, n'a été transmis qu'aux présidents des Universités, la Direction de la Recherche annonce une réforme des processus de création, d'évaluation et de financement des Instituts Fédératifs de Recherche.

De nombreux IFR de structures diverses, initiés par l'INSERM, se sont mis en place, par la volonté des laboratoires qui souhaitaient coordonner leurs actions de recherche et/ou créer des plateaux techniques communs. Ils ont permis un accroissement de la collaboration entre les laboratoires, bénéfique en terme de coût de la recherche et d'ampleur des recherches effectuées.

Vous proposez au contraire un modèle d'IFR unique, basé sur une notion de site et étroitement lié aux plan quadriennaux des Universités, dans un cadre dirigiste qui laisse peu de place aux initiatives des laboratoires et à la gestion démocratique de la recherche.

En effet, vous instaurez un système de direction politique qui dessaisit les EPST de l'évaluation et de la mise en oeuvre de leur politique scientifique au profit d'un comité de pilotage entièrement nommé et dans lequel les membres de la Direction de la recherche et de la MSU auraient une position prédominante.

Ce comité de pilotage aura un rôle déterminant puisque, selon votre texte, il "proposera les décisions de création des IFR", "mènera une réflexion stratégique" et proposera les moyens: fonctionnement, propositions immobilières et même fléchage de postes ! Certes il sera assisté d'un Conseil scientifique, mais c'est lui qui en désignera les membres ...

Le texte indique par ailleurs clairement que le nombre d'IFR serait réduit et présente l'ICGM comme le modèle à suivre alors même que dans cet IFR, contrairement aux textes régissant les EPST, les Unités de recherche cesseraient de fait d'exister.

Ce ne seraient donc plus les EPST qui, à partir du budget que leur confie l'Etat pour l'accomplissement de leurs missions, après les évaluations par leurs Instances compétentes qui permettent une évaluation nationale comparative par les pairs et émanant de la communauté scientifique, mettraient en oeuvre leur politique de recherche. Voulez-vous les reléguer au rôle de d'agence de gestion des personnels ?

Ce texte marque donc clairement une volonté de développer une gestion par sites de la recherche, soumise à un pouvoir local et dominée par le pouvoir politique.

Les signataires de ce texte, vous demandent instamment de retirer ce texte, d'engager des négociations avec les organisations syndicales représentatives des personnels et d'organiser des discussions avec tous les partenaires et les Instances Scientifiques des EPST.

Les bureaux nationaux INSERM
du SNCS-FSU, du SGEN-CFDT et du SNTRS-CGT

PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2000 - 2003

Quelques remarques de la part du SNTRS-CGT.

Introduction §5

Je préfère la rédaction suivante, surtout s'agissant de formation permanente : ... tout en intégrant une conception renouvelée de la prise en compte du potentiel humain.

DISPOSITIF §3

Les correspondants formation ont aussi un rôle important "d'incitateur" mais aussi en local, au sein des unités pour organiser des formations souvent ouvertes vers l'extérieur. Ce rôle doit être reconnu et amplifié.

La Commission Nationale de Formation Permanente n'existe plus, c'est inadmissible.

Par ailleurs il faut mettre en situation les instances scientifiques pour qu'elles jouent leur rôle dans la détermination et la prévision des besoins en matière de formation permanente. Il y a des solutions, il faut s'en donner les moyens.

LES COMPÉTENCES : domaines prioritaires.

Bien que les thèmes avancés recouvrent une partie substantielle des activités scientifiques de l'INSERM, il n'est pas souhaitable d'enfermer la FP dans un carcan (nous serions contre) qui va en réalité empêcher des émergences. Les domaines de l'innovation technologique (y compris l'instrumentation notamment en imagerie), (les technologies de la communication et les nouveaux développements de l'informatique au sens large, mais comprenant les réseaux) risquent de passer au second plan avec une telle formulation.

D'ailleurs, le plan de formation 2000 ne reprend pas cette logique ce qui prouve qu'elle est mauvaise ou à côté de la plaque.

Les grands domaines à couvrir sont :

- les **plateaux technologiques** : animaleries et expérimentation animale, imagerie médicale et animale dans ses différentes modalités, imagerie en biologie structurale, tant au niveau de l'utilisation que du développement, informatique de communication et de traitement scientifique. Ces plateaux peuvent exister au niveau d'une région, d'un site, d'un IFR voire d'une unité avec différents niveaux de responsabilité compatibles avec le cadre statutaire.
- la biochimie, la biophysique,
- la biologie cellulaire,
- la génétique,
- l'immunologie,
- les statistiques, l'épidémiologie
- l'administration de la recherche, les langues, ...
- les **formations obligatoires ou fortement recommandées (éthique, H&S)**, ...notamment pour les "chefs d'unités" ou les "chefs de service".

Les aspects transversaux de ces domaines ramènent souvent aux techniques utilisées dans les plateaux techniques. Il faut toutefois faire une place particulière à la MODELISATION sous tous ses aspects. C'est un élément essentiel de la démarche scientifique par trop délaissé. De nombreuses formations pourraient tourner autour de ce thème.

On ne peut passer sous silence, la **faiblesse du recrutement ITA** qui nous prive de jeunes formés aux technologies nouvelles ou aptes à les implanter dans les structures de l'INSERM. Le retard est tel qu'il sera impossible de remettre l'INSERM à niveau avant longtemps. La culture de base nécessaire à l'assimilation des nouvelles technologies ne peut se faire que dans la durée ; les stages de quelques jours voire quelques semaines ne suffisent pas, il faudra, faute de recrutement proposer **des formations théoriques de longue durée**.

Les **ateliers** sont intégrés dans le plan de formation, c'est une bonne chose, mais il faut que dans la réalité ils soient accessibles au plus grand nombre, y compris pour les sessions théoriques qui doivent être ouvertes aux corps techniques avec la prise en charge nécessaire.

Les **indemnités** de déplacement, d'hébergement et d'inscription doivent être revues à la hausse pour ne pas pénaliser les petits salaires. Les CES ne doivent subir aucune discrimination.

N'oublions pas que la formation permanente est (dans l'esprit du législateur) également destinée à favoriser la mise en oeuvre de **projets personnels**, il ne faut pas que cela reste au niveau des mots.

Paris le 31 décembre 1999

15

Paris, le 7 décembre 1999



Monsieur le Secrétaire Général de l'INSERM
101 rue de Tolbiac
75654 PARIS Cedex 13

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons été saisi par des adhérents de notre syndicat des problèmes posés par l'attribution de la prime informatique. Celle-ci, pour mémoire, relève du décret ministériel n° 71-343 du 29 avril 1971, permettant de valoriser le métier d'informaticien affecté au traitement de l'information de la fonction publique.

Il apparaît que cette prime est distribuée suivant des critères obscurs et que certains jeunes embauchés n'en profitent pas.

Ce manque de transparence n'est pas uniquement lié à la prime informatique mais concerne également les primes exceptionnelles qu'un de vos prédécesseurs (Mr. Dodet) prétendait ne pas exister à l'INSERM alors que nous étions convaincus du contraire.

Dans le principe, le SNTRS-CGT n'est pas pour ces primes fonctionnelles ou conjoncturelles car elles contribuent à individualiser les salaires (nous demandons d'ailleurs l'intégration des primes au salaire), mais comme il s'agit d'un décret, il faut l'appliquer avec souplesse en tenant compte de la spécificité de l'INSERM. Il s'agit par ailleurs d'un avantage acquis, et nous ne sommes pas pour la remise en cause de ces "avantages".

Concernant l'informatique, l'INSERM a été très longtemps dans une situation de retard culturel, ce qui fait que de nombreux secteurs, y compris au niveau de la recherche ne se sont pas développés et que les équipements des unités se sont faits sans cohérence. Dans des domaines comme la modélisation on observe un sous équipement en machines puissantes et surtout la pénurie de personnels qualifiés pour utiliser l'existant de manière rationnelle (sauvegardes, mémoire technique, "upgrades", veille technologique).

L'INSERM a pris contraint et forcé le virage de l'informatique réseau (il faut se rappeler la non adhésion de l'INSERM au GIP RENATER) en bricolant des solutions. Cela s'est fait sous l'impulsion de Louis Réchaussat avec de très faibles moyens notamment en personnels qualifiés et sur la base du volontariat, plus dans une optique de "club" que dans une optique professionnelle et cela peut avoir des conséquences désastreuses notamment en ce qui concerne la gestion des réseaux. Il faut reconnaître qu'un grand nombre d'ingénieurs et techniciens n'ayant pas nécessairement une formation informatique de base ont été propulsés à des responsabilités d'ARS ou de RRI. Ces postes ont été plus ou moins officialisés sans que les moyens suivent : extension de la prime informatique et niveau de poste correspondant aux responsabilités parfaitement définies dans une note de Mr. G. Banquey.

Les besoins en matière d'informatique réseau sont identifiés tant en terme de moyens matériels (bien que le fonctionnement des réseaux et leur jouvence soit un problème éludé) que de personnels. Peut-être faut-il refaire un appel d'offre général pour remettre certains postes d'ARS et de RRI en compétition sur la base de dossiers en réservant quelques postes pour reclasser les agents au niveau qui sera ainsi reconnu, voire en recrutant à l'extérieur.

Nous voudrions également attirer votre attention sur le fait qu'il existe dans les unités des agents gérant d'importants parcs de machines avec une compétence qui peut dépasser celle rencontrée dans les services communs ou au siège de l'INSERM. Il n'y a aucune raison pour que ces agents ne bénéficient pas non plus de la prime informatique ; il faut simplement

trouver les modalités qui permettent l'application des textes à l'INSERM qui est organisme extrêmement dispersé.

En novembre 1998, votre prédécesseur s'est engagé à mettre à plat le système des primes informatiques et à verser cette prime aux RRI et aux informaticiens relevant des services informatiques centraux avec une rétroactivité au 01/01/1999.

Nous rappelons que la fonction informatique à l'INSERM doit être valorisée. Qu'elle repose aujourd'hui sur un personnel qui s'est porté volontaire et qui a accepté d'assumer un grand nombre de responsabilités. Ce personnel est contraint à une formation constante afin d'acquérir et de compléter sans cesse les compétences nécessaires à l'exercice de ses fonctions, et ce pour certains en complément de leurs fonctions au sein des formations de recherche. Il est également soumis de façon régulière à des astreintes (l'astreinte pour le passage à l'an 2000 en est un exemple) et à des horaires de travail très chargés. La non reconnaissance de la fonction pourrait aboutir à une démobilisation et une situation catastrophique pour la disponibilité des infrastructures.

Nous soutenons les revendications des informaticiens :

- le respect des engagements pris par la Direction : attribution de la prime informatique aux RRI et aux personnels des services informatiques centraux et la rétroactivité de cette décision au 1^{er} janvier 1999.
- l'attribution, au moins *pro rata temporis*, de cette prime aux ARS.
- qu'une décision soit rédigée spécifiant les engagements passés et présents.

Qu'ensuite, un groupe de travail, incluant des représentants du personnel, soit constitué pour veiller à la transparence dans les critères d'attribution de la prime informatique.

Compte tenu de l'urgence de certains sujets et pour éviter une situation de conflit, le SNTRS-CGT demande à vous rencontrer dans des délais aussi courts que possibles.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos salutations distinguées.

Compte-Rendu de la Session d'Automne de la CSS3 (11-16 octobre 1999)

Intervention du DG

- il existe 348 structures subventionnées par l'INSERM dont 41 EPI-EMI. Pour maintenir le financement des unités par l'Etat à 48% il ne faut pas créer d'unité supplémentaire ! (*à budget constant bien sûr*)
- les IFR doivent être structurés, étoffés en développant les plateaux techniques.
- à une question sur le devenir des gens de l'Unité MARCHE qui n'a pas été créée, le DG en confie la responsabilité à la CSS3, même si ce choix du DG est en contradiction avec ceux de la CSS et du CS et qu'il demeure incompréhensible pour ses membres !!
- concours DR2: en principe 6 postes pour la CSS3. Le jury doit sélectionner les futurs leaders des unités, privilégier la notoriété internationale et non pas l'ancienneté. Critères: âge, direction d'équipe, notoriété internationale, applications thérapeutiques, animation et encadrement, formation, capacité à obtenir des crédits, index de publication.
- critères pour la création d'équipe: pertinence et excellence du projet, adaptation aux missions de l'INSERM, âge du demandeur, disciplines, volume de l'équipe. 20 équipes seront créées, pour 4 ans, renouvelables. 1/3+1 des demandes seront transmises au CS, soit 6 des 15 demandes pour la CSS3. On peut espérer 2 ou 3 créations.
- changements à prévoir: l'évaluation des hommes se fera en même temps que celle des structures. Pour des unités de taille comparable variations de la dotation de 30 à 40% en plus ou en moins en fonction de la qualité.
- un observateur (H AGUT) a été désigné pour assurer la veille scientifique et sélection des chercheurs dignes d'une manne supplémentaire (prix, crédits, moyens divers)
- discussion: PAS DE DISCUSSION, le DG n'a pas le temps ...

Classement des équipes

- 1) Collatz (Paris - recrutement d'un DR en 1999)
- 2) Youinou (Brest)
- 3) Fauchet (Rennes)
- 4) Glucman (Paris)
- 5) Pipy (Toulouse)
- 6) Vandernes (Lyon)
- 7) Pages
- 8) Goudeau
- 9) Bingen, Bobé, Derouin, Morel
- 13) Genin, Picot, Touraine

La discussion a été très serrée pour arriver à un classement. A noter la moyenne d'âge élevée des demandeurs (55-60 ans). Après tout, c'est une demande pour 4 ans et la présence d'un chercheur pouvant assurer une éventuelle succession est un atout.

Les rapports des experts extérieurs sont parfois contradictoires avec ceux des rapporteurs de la CSS, voire entre leurs commentaires et leurs notations. Ils ont donc été pris en considération, mais avec circonspection.

Concours DR2

- 1) Di Santos
- 2) Arthur
- 3) Pla
- 4) Vie
- 5) Anegon
- 6) Haziot
- 7) Lotteau, 8) Guerder, 9) Guery, 10) Paul, 11) Geny, 12) Mechti, 13) Coppin, 14) Beretta, 15) Kremsdorf, Hivroz, Schmitt

PromotionDR1

- 1) Lemonnier
- 2) Bonnerot
- 3) Alizon
- 4) Chouaib
- 5) Arenzana
- 6) Bertoglio, Fournier
- 8) Ferrier, GrosPierre, Schiff
- 11) Aussel, Le Bouteiller, Vaquero
- 14) Coursaget, Granier, Hirsch, Jacquemont

Proposition DRE

Françoise Barré-Sinoussi

Examens quadriennaux

Les 4 unités en examen ont été créées en 1996. Discussion sur l'évaluation globale ou par équipe.

Unités Boquet et Loch: excellentes unités, pas de problème.

Unité Bensussan: direction alternée Bensussan puis Boumsell. Bonne activité scientifique. Départ de JP Farcet et disparition de l'équipe 4. La CSS3 préconise de s'abstenir de prendre des étudiants en thèse sans financement.

Unité Guillet: appréciation générale scientifique très positive. Le jugement sur les équipes est très diversifié. La notion même d'équipe est fragmentée (1 chercheur + 1 étudiant + 1 technicien = 1 équipe !!). Il ne semble pas y avoir de place pour les ITA.

Commentaires

En cette première année où la CSS est inexpérimentée.

LE SNTRS-CGT s'exprime sur les projets de physiopôles

Le projet de physiopôle.

Nous avons eu connaissance de ce projet par nos élus dans les CSCRI. A l'époque deux projets étaient conduits, l'un élaboré par J.L. MARTIN Président du CSCRI de Paris XI par ailleurs Directeur de l'unité INSERM 451 et l'autre par Marc PÉCHANSKI président du CSCRI de Paris XII et Directeur de l'unité INSERM 421. L'analyse qui suit est relative à un projet représentant une synthèse des deux projets précédents.

Si nous avons tenu en tant que représentants syndicaux à faire une critique fine du projet, c'est parce qu'il représente pour nous un enjeu de taille qui concerne un grand nombre de travailleurs scientifiques de l'INSERM, du CNRS, de l'INRA et du département des sciences du vivant du CEA. Nous avons rencontré les acteurs institutionnels : Conseil général du Val de Marne, Représentants du Ministère, Conseil Régional de l'IDF, nous avons demandé des informations, exposé notre conception du développement d'un tel projet, et surtout relevé des non-dit, des ambiguïtés dans le rôle respectif des différents partenaires.

Le Projet.

Sur le plan structurel : un gros centre probablement financé dans le cadre d'une action régionale et par des fonds d'intervention ministériels. Un pilotage ministériel s'appuyant sur un conseil de personnalités scientifiques (les meilleures du domaine). Un plateau technique conséquent géré par des personnels à statut indéterminé. Autour de ce pôle fonctionnant comme un gros équipement, une quinzaine de petites équipes sélectionnées par le CS du physiopôle (CS ϕ) pour une durée de 4 ans, constituées d'un jeune chercheur, d'un post-doc., de "quelques" doctorants et d'un technicien (\pm 8 personnes). Le recrutement est au minimum européen. Le physiopôle est un outil polyvalent qui permet de s'affranchir des contraintes matérielles au moment du recrutement d'une équipe.

L'organisation de la recherche en physiologie se ferait suivant 3 "cercles". Le premier constitué des équipes élues par le CS ϕ et l'environnement technologique, le deuxième constitué d'un réseau

d'équipes de physiologie à l'échelon national et international, le troisième est ouvert aux industriels qui expriment des besoins constants dans ce domaine.

Pour les auteurs du rapport il ne pourrait être question de créer dix centres dix fois moins bien dotés que LE futur physiopôle, et il s'agit là, pour eux, d'une évidence.

Ambitions scientifiques. La dimension du projet est implicitement européenne. Les ambitions sont : donner un tremplin à la créativité scientifique, décloisonner et créer des synergies, par la création d'un outil permettant de développer une activité de service attractive, y compris sur le plan international.

En dehors des projets scientifiques qui seront décidés par le CS ϕ , il s'agit de "rendre à la physiologie son attrait pour les jeunes chercheurs" pour donner naissance à une nouvelle génération de physiologistes. Le rôle du physiopôle serait donc également, d'être un centre de formation à l'étude des systèmes intégrés.

Donc, fini le bricolage en physiologie, place à l'expression de la créativité, mise en place d'approches transversales pour l'étude des systèmes intégrés.

Plateau technique.

Bien sur, pour réaliser cette grande ambition il faut disposer d'un "super méga" plateau technique. L'objectif est de créer un centre de recherche pré-clinique permettant de transposer à l'animal les règles de la recherche clinique.

Un des postes les plus importants est l'animalerie où seuls les animaux relevant d'une expérimentation seront hébergés. L'élevage proprement dit, des quelques 15000 souris (toutes lignées confondues), de rats (nombre indéterminé), quelques dizaines de porcs, une centaine de chiens "beagle" et d'environ 200 primates (macaques et babouins), sera sous-traité à des centres privés ou publics spécialisés. L'animalerie sera composée de 5 blocs, un par espèce, chaque bloc comprenant un secteur d'hébergement pour les animaux en phase expérimentale et un secteur d'expérimentation (chirurgie,...), pour un total de 1360m² d'hébergement et 1300m² de salles d'expérimentation.

Le deuxième poste se compose de dispositifs d'analyse du comportement, d'imagerie "in vivo" (IRM 3 et 5 Tesla, TEP, baby cyclotron,...), dispositifs d'analyse en électrophysiologie (télémétrie,...), laboratoire d'analyse biochimique, salles de culture, dispositifs d'analyse morphologique (microscopes, stockage,...)

Un troisième et dernier poste concerne les équipements généraux : informatique, labo de BM, banque de cellules, organes et lames, bureautique.

Au total, cette énumération se monte à **465 MF**, énumération non exhaustive, on pourrait ajouter des microscopes confocaux, un microscope ionique, des microscopes à effet de champ adaptés aux études "in vivo", camera SPECT,..., les systèmes informatiques associés, ...

Critique du projet.

Tout d'abord, il convient de rapprocher les **465MF** de plusieurs données chiffrées. Pour le projet SOLEIL, la région IDF a bloqué le 22 décembre 1998, **450MF** sur 3 ans. N'y aurait-il pas tentative de substitution, puisque le ministre Allègre a décidé de ne pas réaliser SOLEIL et ceci en opposition avec la grande majorité de la communauté scientifique et contre l'avis de la région IDF (en passant, bel exemple de démocratie).

Il n'est pas inutile de rappeler que le soutien de base de l'état pour l'année 2000, aux quelques 260 unités de l'INSERM, n'est que de **426MF** si l'on exclue les ressources propres (contrats) desdites unités (348MF).

On voit tout l'enjeu de l'opération physiopôle, venant après le génopôle et son réseau : cette organisation de la recherche se substitue à celle des EPST réduits au rôle d'agence de moyens. La vocation du futur physiopôle serait d'ailleurs européenne, l'espace français étant trop étroit. Par ailleurs, les instances scientifiques des EPST n'ont pas été invitées à la réflexion, ni même informées. Le DG de l'INSERM joue seul son rôle de commis voyageur auprès de la région pour le compte du ministère. Les rédacteurs du texte : PÉCHANSKI et MARTIN devraient se méfier de ne pas être les outils du ministère, contribuant à casser à leur insu les EPST.

Sur le plan de la conception du physiopôle, on peut constater que c'est la déclinaison de la politique qu'Allègre met en place : isoler un secteur de recherche, lui donner la structure d'un

GIP ou d'un IFR "relooké façon ministère", organisation de la recherche en petites équipes avec une majorité de précaires (1er cercle), placer les unités des EPST dans un réseau sous contrôle de la structure ainsi créée (2ème cercle), implanter les industriels au sein de la structure, les exonérant de développer leur propre infrastructure de recherche (3ème cercle). **Il est impossible de donner la caution syndicale à ce type de montage.**

Est-on pour cela hostiles à une augmentation substantielle des moyens pour le développement de la physiologie ? La réponse est bien évidemment **NON**. La physiologie est un domaine sinistré. D'ailleurs, le Rapport de Conjoncture et de prospective du précédent CS de l'INSERM l'avait très longuement signalé dans sa réflexion sur l'après gène. L'administration et le ministère portent la responsabilité de n'avoir pas entendu le signal du CS. Les méthodes d'évaluation souvent imposées par la Direction Générale et par une certaine élite qui ne juge qu'au travers des "impact factors" ont également largement contribué à la situation actuelle.

Si on analyse le projet de physiopôle de Péchanski-Martin, sur un **plan strictement scientifique**, il faut reconnaître que les auteurs ont le mérite de faire quelque chose mais qu'il y a d'énormes lacunes. Il n'y a dans la présentation du projet, que des stéréotypes : embaucher des jeunes supposés plus créatifs, développer la transversalité pour parvenir à prendre en compte les aspects multidimensionnels de l'étude des systèmes intégrés, de la BM à l'organisme entier en passant par la cellule et l'organe, et le bouquet final : des conditions de vie idéales pour les animaux. N'importe qui peut rédiger de telles banalités surtout pour 465MF.

Il y a des termes étrangement absents du projet. C'est par exemple la modélisation et plus généralement ce que l'on peut faire entrer sous le vocable de BIOSCIENCES. La modélisation est l'essence de la démarche scientifique. De telles approches ont déjà fait leurs preuves, à l'INSERM, dans certains secteurs de la physiologie en dépit de moyens notoirement insuffisants, voire d'une hostilité à peine masquée "d'experts" scientifiques. Nos ingénieurs (dans les domaines plus rentables) savent modéliser toutes les structures d'une fusée : enveloppe, propulsion, contrôles, régulations, asservissements, ... pour la faire décoller virtuellement. Ces compétences ne

seraient-elles pas utiles pour la modélisations des systèmes complexes rencontrés en physiologie avec les **MODELES** adaptés à la situation ? Pour cela, il faut des moyens considérables en matériels et les hommes : mathématiciens, modélisateurs, physiciens, informaticiens, ... en somme **des équipes vraiment transdisciplinaires**, du mathématicien au biologiste en passant par le physiologiste et le clinicien. Ces approches intégrées que recouvrent la terminologie de BIOSCIENCES représentent l'avenir pour le troisième millénaire.

Pour nos rédacteurs, le "top" de l'informatique est le réseau, pour nous le problème est plus complexe, il faut développer tout le versant mathématiques appliquées et informatique scientifique et ceci avec les systèmes informatiques les plus puissants du moment, et bien entendu, les hommes pour animer ces recherches et ces techniques. Ceci implique des relations fortes entre nos organismes et les facultés des sciences.

Pour un projet d'unité de recherche de l'INSERM à 1MF/an, on réclame beaucoup plus de rigueur aux futurs directeurs de projet, avec une idée assez précise des échéances scientifiques à 4 ans, 8 ans, ... Quels sont les points précis qu'il faut aborder d'urgence et qui formeront le corps des résultats à court terme, et quels sont les grands sujets de recherche auxquels il faudra s'attaquer à plus long terme, avec tous les aléas que cela comporte, les aspects méthodologiques à développer... Ce sont les questions qui sont posées avant toute création. L'infrastructure mise en place n'est pas une justification suffisante pour le développement d'une recherche. Ce sont les projets de recherche qui doivent justifier la mise en place de l'infrastructure. Or, dire qu'on va mettre en place des moyens considérables pour la recherche en physiologie, n'est pas un projet de recherche en soi. Notre position en tant que syndicalistes, néanmoins professionnels scientifiques, est que le problème est d'une telle envergure qu'il faut le confier à l'ensemble de la communauté scientifique, à leurs instances représentatives dotées de moyens opérationnels adéquats. Le cadre naturel pour de tels projets est une **coopération inter-EPST (+CEA)** au sein d'IFR correctement dotés et gérés, sous le contrôle scientifique des EPST.

Plutôt que de tout regrouper dans une structure trop centralisatrice qui risque de **créer des déserts scientifiques**, nous pensons qu'il doit être possible de consacrer plusieurs sites au développement de

la physiologie moderne, c'est-à-dire l'étude des systèmes complexes, avec des plateaux techniques complémentaires et quelque peu redondants. Cela coûterait peut être un peu plus que 465MF, il suffirait pour cela de remettre le BCRD à son niveau de 1993 en % du PIB (+ 8 Milliards de francs, nul besoin d'aller "piocher" dans les autres disciplines, on pourrait même financer plusieurs SOLEIL sans problème).

Nous pensons qu'une telle organisation doit être **progressive**, pour bien s'ajuster aux besoins et non comme l'écrivent Péchanski et Martin, en faisant référence à la concentration de moyens : **"faire brutalement rattraper** son retard structurel et humain à la recherche intermédiaire entre la biologie fondamentale et ses applications à l'homme et à l'animal", cela fait penser à la politique de recherche sur le cancer qu'avait voulu impulser NIXON.

La dernière critique de taille est que les hommes qui feront tourner ces plateaux techniques sont étrangement absents du projet : quelles compétences, quelles capacités d'ingénierie, des services communs, des ateliers ? rien. Qui paiera et quel statut ? rien, mais le pire est à craindre.

Non vraiment on ne peut pas adhérer à un tel projet et nous tenterons de convaincre la communauté scientifique et les acteurs régionaux qu'il faut s'y opposer sous sa forme actuelle.

Rencontre avec les partenaires régionaux et le ministère.

Saisi de ce projet, le SNTRS-CGT a voulu en savoir plus sur le rôle respectif des partenaires identifiés. Qui pilote ? Qui finance ? Quelle évaluation ? Par qui ? quels contrôles ?

Rencontre le 16/11/1999 avec un responsable recherche au Conseil Général du Val de Marne (Garnier).

(Cette rencontre faisait suite à une entrevue à la mairie de Villejuif qui a développé des positions proches de celles du conseil général). Pour notre interlocuteur, l'initiateur du projet est L'INSERM. Le val de Marne est très favorable à l'implantation d'un physiopôle dans le département. Cette implantation pourrait avoir lieu dans la vallée scientifique et technologique de la Bièvre qui comprend le site de Paul-Brousse à Villejuif. Les arguments ne sont pas d'ordre scientifiques, sinon qu'il faut préserver le site scientifique de Paul-Brousse (et ses emplois) et que la proximité de

L'Institut Gustave-Roussy est intéressante. Le projet n'est pas inscrit au 12ème plan. La délégation de la CGT fait remarquer qu'il y a une interaction entre la mise en place du physiopôle et la politique scientifique développée dans les EPST et qu'à ce titre, leurs instances scientifiques doivent être consultées au niveau du projet et dans son développement, notamment l'évaluation scientifique et le contrôle de l'utilisation des fonds publics, qu'ils soient régionaux ou nationaux. La CGT pose la question du pilotage du projet, car si l'INSERM apparaît pour la région comme l'initiateur, les instances de l'organisme n'ont été ni consultées, ni informées. Le DG de l'INSERM agit de sa propre initiative ou pour le compte du ministère. Il se pose également la question de savoir quel rôle joue la région.

Rencontre au ministère de la Recherche avec A. FISCHER Conseiller de Courtilot pour la Recherche Médicale et F. COURAUD directeur d'IFR (8/12/1999). Le ministère n'est pas au courant du projet de physiopôle; surréaliste. C'est un pilotage local qui s'insère dans la négociation du plan État-région. Paris XI et Paris XII élaborent 2 projets qui doivent converger. En ce qui concerne l'évaluation scientifique s'adresser à Griscelli !!! **C'est le ministère qui fera les arbitrages, in fine.** Il nous est conseillé de rencontrer la région IDF en ce qui concerne le physiopôle.

Nous profitons de l'occasion pour signifier notre désaccord par rapport à la gestion des IFR par le ministère, et notamment au modèle de référence : l'IFR Cochin, avec la mise en sommeil des unités participantes. Il nous est répondu que nous faisons une mauvaise interprétation du texte ministériel dans ce sens que la référence à l'IFR Cochin est celle de 1999 et non celle de l'an 2000. Les IFR souhaitent une meilleure coordination, c'est pour cela que le ministère prend les choses en main. Conclusions : nous interprétons mal les textes, et le dépeçage de l'INSERM via les IFR, est voulu par la communauté scientifique. Ou bien on se moque de nous, ou bien le ministère mène une politique incohérente.

Rencontre au siège de la région IDF avec Laurent KANDEL (4/01/2000). La délégation du SNTRS-CGT demande où en est le projet ? Réponse : l'étude a été faite par l'INSERM (sic), l'état intervient dans le cadre du plan État-région. La région est intéressée, c'est un projet d'envergure de dimension européenne. La région a déjà

rencontré Collet pour l'INSERM et son président s'apprête à recevoir son éminence Griscelli. La question est posée de savoir comment sera traité l'emploi car on ne veut pas que ce soit un prétexte au développement de la précarité comme cela s'est passé pour le génopôle. Kandel répond que pour le génopôle "le coup est parti sans prévenir", ils ne veulent pas être confrontés à la même situation pour le physiopôle. La région est trop souvent sollicitée pour des financements sans projet scientifique. La région va mettre en place un Comité Scientifique consultatif où devraient être représentés les syndicats de la recherche. Pour la région il semble évident que l'INSERM en tant qu'EPST doit être consulté sur les problèmes qui concernent son champ d'intervention. Mais pour la région "l'INSERM" ce n'est pas seulement son DG mais ses instances représentatives.

Sur le problème d'un éventuel transfert des crédits de SOLEIL vers le physiopôle, Kandel répond que, pour la région, SOLEIL ce n'est pas terminé et que les 450MF sont bloqués avec une possibilité de prorogation si nécessaire. En ce qui concerne le budget recherche de la région, il sera de 117MF en 2000 et fera l'objet d'une montée en puissance dans le cadre du plan État-région. Le problème du maintien de l'activité du LURE en attendant la mise en place de SOLEIL a fait l'objet d'un communiqué de la vice-présidente du Conseil Général, Mme Josiane CHIAVY.

Conclusion générale.

Le lecteur qui aura fait l'effort d'aller jusqu'à la fin de cet article pourra aisément tirer les conclusions qui s'imposent. Pour nous CGT, le ministère suit une ligne intangible de casse des EPST, les transformant en simple agence de moyens. Pour arriver à ses fins met en place une non-politique scientifique aidé en cela par quelques arrivistes ou naïfs qui se moquent bien de l'intérêt collectif, du service public de recherche. C'est donc toute la politique du gouvernement en matière de recherche qu'il faut remettre en cause. Il n'est plus question de discuter, on a d'ailleurs vu où cela menait avec les tables rondes de 1997 et le colloque national Cohen-Le Déault, il faut agir par tous les moyens en alertant l'opinion publique.

Paris le 13 janvier 2000

**Compte-Rendu de l'entrevue du 14 Janvier 2000 entre l'Intersyndicale INSERM
et Mr DOUCHIN, Secrétaire Général.**

« La voix de son Maître, Allègrement !! »

Cette réunion avait été demandée par l'Intersyndicale INSERM (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT) dans une lettre en Décembre 1999 sur les points :

1) Les structures :

- l'IFR ICGM de Cochin : que veut dire « mise en sommeil » des unités INSERM ?
- les « nouveaux » IFR pilotés par le Ministère,
- l'avenir des unités et des équipes ?
- le rôle des instances d'évaluation (CSS et CS) ?

2) Les personnels :

- le recrutement, l'évaluation des Chercheurs
- la situation des ITA : postes, carrière, évaluation, 35h, ...

Pour la Direction Générale INSERM : Mr DOUCHIN (Secrétaire Général) et Mr LAHERA (Chef du DEST)

Pour l'Intersyndicale : SNCS-FSU (5), SGEN-CFDT (2), SNTRS-CGT (4) : Jean KISTER, Jean-Pierre BAZIN, Carlos LABAT, Madeleine BOURGINE-HENZEL

1) Les Structures :

- **Situation de l'IFR ICGM de Cochin :**

L'intersyndicale : Depuis le 1^{er} Janvier 2000, il y a un nouveau règlement de l'ICGM qui s'applique : mise en sommeil des unités INSERM et CNRS, création de 7 Départements, mise en commun des crédits au niveau de l'Institut (fait pour le Budget 2000 pour l'INSERM, en cours pour le CNRS). Ces changements de structures ont été annoncés, sans réelle concertation des personnels ni débat dans les Instances Scientifiques de l'INSERM (CSS concernées et Conseil Scientifique). Dans certains départements, il y a bien eu « élection » de représentants des différentes catégories mais dans d'autres c'est le Directeur qui a lui-même procédé à leur désignation !! Il y a donc véritablement un manque de transparence et de démocratie dans la mise en œuvre de ces changements. Que veut dire concrètement « mise en sommeil » des Unités INSERM ?

Mr DOUCHIN : La Direction de l'INSERM n'est pas à l'origine de ce projet et elle ne fait qu'accompagner ces changements : « **on expérimente !** ». C'est une idée intéressante, peut être en avance mais qui n'est **pas un modèle général** pour tout l'INSERM. L'ICGM de l'an 2000 n'est pas le modèle cadrant avec l'appel d'offre « nouveaux IFR » du Ministère (cf plus loin). Je reconnais qu'il y a eu un déficit d'informations et qu'il y a des progrès à faire dans ce domaine (sur les instances démocratiques élues, il est d'accord). La **mise en sommeil des unités INSERM** veut dire qu'elles ont choisi de mettre en commun certaines prérogatives (mais elles restent des unités INSERM) : **budget mis en commun** (le budget est versé globalement à l'IFR) dès 2000 pour l'INSERM, **phasage de l'évaluation dans le cadre de la contractualisation avec l'Université**. Mais les unités en examen quadriennal seront vues par les CSS INSERM. Pour l'avenir, il ne sait pas si les Unités INSERM de l'ICGM feront des demandes de recréation d'unité INSERM ...

Sur l'avenir de l'INSERM, il se veut rassurant en indiquant que l'ICGM, comme tous les autres IFR, **n'aura pas de « personnalité morale »** (RQ : jusqu'à quand ??)

Pour lui, l'INSERM ne peut plus gérer 260 à 300 « petites » unités propres : **il faut qu'il y est « agrégation » des unités** avec mise en commun des moyens techniques (plateaux techniques,

services communs, gestion administrative). Le chiffre de **100 unités** annoncé par le DG INSERM récemment lui semble une bonne hypothèse.

*L'intersyndicale : La multiplication en cours du modèle Cochin (Necker, Chambon à Strasbourg, ...) mettant en jeu un nombre important d'unités INSERM s'ajoutant à la mise en place des **GIP comme les Génopoles, le Physiopole en Val de Marne** (avec un Budget prévu de l'ordre de 450MF soit l'équivalent du budget de l'ensemble des unités INSERM) : tous ces projets concourent au démantèlement de fait de l'INSERM. Et il n'y a jamais eu de consultation des CSS et du CS INSERM : comment avoir dans ces conditions une politique scientifique nationale à l'INSERM ? Le « phasage » de l'évaluation avec les contrats quadriennaux des universités signifie que l'INSERM ne pourra plus créer ses propres unités année par année et que cette évaluation se fera par site universitaire et non plus en comparaison sur le plan national. Le SNTRS CGT s'est également inquiété de la situation des ITA affectés aux plateaux techniques et services communs qui deviennent en fait des « distributeurs » de services : quel sera leur évolution de carrière ?*

- les « nouveaux » IFR du Ministère :

Mr DOUCHIN présente l'appel d'offre des futurs IFR (devant sortir en Janvier 2000) en précisant que l'ICGM de Cochin n'en faisait pas parti. Ce n'est pas la « chose » du Ministère puisqu'il y aura un **comité de pilotage** avec l'ensemble des **partenaires** (EPST, EPIC, Ministère Recherche, Ministère Santé, CPU) !!

*(RQ : belle langue de bois quand on sait que ce comité de pilotage est constitué de représentants du Ministère et des Directeurs Généraux des EPST et EPIC, **TOUS NOMMES** par le Ministre !! Seuls ceux des Universités (2) seront des élus !!).*

Ce **comité de pilotage** décidera de la **création**, de la **fermeture** et des **subventions** des IFR à partir d'une évaluation faite par un **Conseil Scientifique** constitué des membres des Conseils Scientifiques de tous les EPST, des EPIC et de la CPU. Cela montre qu'il a participation des Instances Scientifiques des EPST !!

(RQ : langue de bois bis et même plus !! Car en fait les 3 membres du Conseil Scientifique de l'INSERM sont des nommés : Corvol, Vainchenker, Valleron. Tous désignés par Griscelli, sans même informer et encore moins consulter le CS !!! Le CS n'étant plus qu'un « réservoir » à experts dans lequel Griscelli va puisé selon son bon plaisir ou selon les directives du Ministre. En clair, l'INSERM c'est Griscelli un point c'est tout !!).

Pour ces « nouveaux IFR », il y a deux **obligations** : **unicité de site et rattachement à une seule université** ; cela n'est pas discutable !! *(RQ : certains IFR actuels à l'INSERM existent en dehors de l'Université voir sont constitués en réseau sur plusieurs sites !)*. Les **moyens budgétaires** seront attribués aux IFR par les différents partenaires (dont l'Université) dans le cadre de conventions. Il y aura un **phasage de l'évaluation avec les plans quadriennaux des universités**. Il n'y aura **pas de fléchage de personnels** au niveau du comité de pilotage du Ministère : c'est à chaque EPST de définir sa propre politique de l'emploi. *(RQ : dans les faits, cela fait plusieurs années que la majorité des créations de postes ITA à l'INSERM, surtout en IR-IE, ne concernent plus que des IFR !!)*

- rôle des Instances d'évaluation (CSS et CS) ?

Mr DOUCHIN reconnaît que le nouvel appel d'offre des IFR **dessaisit les CSS et le CS de leurs prérogatives sur l'évaluation et la création des IFR.**

3) Les personnels :

- recrutement, évaluation des Chercheurs :

Mr DOUCHIN précise que la **Direction Générale de l'INSERM** a souhaité que les **concours de recrutement des Chercheurs (CR et DR) se fassent dans la même session des CSS et au même moment que les sections du CN du CNRS** : d'où la modification du calendrier des CSS et du CS. De même, **l'examen des structures (création et examen quadriennaux des unités, EPI-EMI) doit se faire dans une seule session des CSS.**

(RQ : devant l'opposition vive et des CSS et du CS à ces changements de calendrier sans consultation et se traduisant par de nombreuses tracasseries aussi bien pour les candidats que pour les membres des instances scientifiques, le DG persiste et signe : je décide donc cela se fera comme je le veux !!! La voix de son Maître ... !!)

Mr DOUCHIN conteste qu'il y ait une baisse des emplois chercheurs mais seulement une **baisse des recrutements**. Il rappelle l'engagement du Ministre sur le **taux de 3% de renouvellement annuel pour les chercheurs**. *(RQ : dans quelques années, le nombre de départs à la retraite de chercheurs sera supérieur au 3% de renouvellement du Ministre : il y aura donc bien une baisse des effectifs chercheurs statutaires !)* A la question du « lissage » en vu d'anticiper sur ces départs, **Mr DOUCHIN** réponds qu'il s'y refuse vu que les plans sur 5 ans ou plus sont toujours remis en cause par les changements politiques !!

- **situation des ITA : postes, carrière, évaluation, 35h, ...**

Sur l'application des **35H**, **Mr DOUCHIN ne fera rien** tant qu'il n'y aura pas de directives au niveau de la **Fonction Publique** puis au Ministère de la Recherche. Il doute fort que les **35H** puissent être liés au recrutement dans les EPST.

Mr DOUCHIN se dit sensible à la situation des ITA à l'INSERM et envisage d'intervenir sur 3 points :

1) la **Formation Permanente** dont il vient d'augmenter la dotation de manière significative afin de **répondre aux besoins des unités** (à partir de plans de formation par unité).

(Ce point sera vu au prochain CTPC INSERM convoqué le 3 Février 2000).

2) **l'affectation des ITA** : il faut **corriger la pyramide des emplois ITA** ! Il y trop d'AJT-AGT dont on ne sais pas quoi faire alors que l'on manque d'IR-IE pour les plateaux techniques !! Tant que durera cette situation, il se refusera de demander des créations de postes ITA au Ministère : « il y a des gens plus démunis que nous » !!

3) **évaluation des ITA au niveau des Unités seulement !**

A la demande d'un **plan exceptionnel et urgent de reclassement des ITA** (formulée par le SNTRS CGT), **Mr DOUCHIN** répond un **NON catégorique !**

Grave ... D'un point de vue des principes, **Mr DOUCHIN** considère que **la reconnaissance de la qualification n'est plus d'actualité**. *(RQ : La reconnaissance des efforts accomplis, l'adaptation permanente aux technologies nouvelles, si importantes pour le développement d'une recherche de haut-niveau, semblent être des archaïsmes. L'effort de formation est un service rendu aux personnels qui doivent tout donner sans rien avoir à attendre en retour. La seule possibilité de promotion sera la mobilité, éventuellement dans le cadre d'opérations de "repyramidage").*

Sur la modification des **Jurys de Concours Externes ITA** (avec la présence du Directeur d'Unité ou du Chef de Service), **Mr DOUCHIN** répond **qu'il applique le texte du décret** et que les concours de l'INSERM étaient illégaux !! *(RQ : le SNTRS CGT et le SGEN CFDT ont vivement dénoncé ce changement, là encore sans aucune consultation, et se sont prononcés contre la présence du Directeur demandeur dans le Jury).*

Sur les **Marchés Publics** à l'INSERM, Mr DOUCHIN demande à ce que l'on soit **patient** ... au moins jusqu'en janvier 2001 !!

Cette réunion démontre le cynisme de la Direction de l'INSERM, laquelle applique à la lettre les Directives du Ministère, en mettant aussi bien les Instances Scientifiques que les représentants des personnels hors jeu par le refus systématique de concertation, voire simplement d'information : c'est le mépris le plus total !!

On peut craindre le pire des nouveaux textes qui vont bientôt sortir (décrets organiques, et ultérieurement statut des personnels).

Une seule riposte :

Se faire entendre le 25 Janvier 2000 en étant nombreux à participer aux actions à l'initiative de l'Intersyndicale Recherche !!

Et à Paris, Tous dans la rue : de Jussieu (14H) au Ministère !!

La délégation SNTRS CGT

Dernière Minute !

COMMUNIQUE DE PRESSE du 25 janvier 2000

A l'appel des organisations syndicales, plus de 2000 personnes de la recherche publique (organismes de recherche et recherche universitaire) ont manifesté, ce jour, de Jussieu au Ministère en charge de la recherche, rue de Grenelle*.

Les organisations syndicales se félicitent du succès de ces manifestations où a été remarquée une forte délégation du Lure d'Orsay en tête de cortège.

Une délégation intersyndicale de 8 personnes a été reçue par le Cabinet du Ministre. Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée aux revendications à la base de cette action. En particulier quant aux restructurations, au pilotage autoritaires de la recherche et à la création d'emplois statutaires.

L'intersyndicale de la recherche se réunira demain mercredi 26 janvier à 10 heures à Villejuif et proposera des perspectives d'actions pour les jours à venir.

*A Grenoble, 150 personnes, à Marseille, 300 ont également manifesté.

Syndicats signataires :

CFDT (CEA, CEMAGREF, SGEN-CNRS, SGEN-INSERM, STREM-IRD),

CGT (CEA, IFREMER, SNTRS [CNRS, INRIA, INSERM, IRD], INRA, FERCSup),

FEN-UNSA (SNPTES, Sup Recherche),

Fenec-UNEF-ID,

FSU (SNCS [CNRS, INSERM, INRIA, IRD], SNESup, SNPCEN), SNIRS-CGC.